







**CHARTE DU  
HAUT  
CONSEIL  
DE LA  
COMMANDE  
PUBLIQUE**

**LA RÉUNION**

**COORDONNÉES DU SECRÉTARIAT DU HCCP .....**

**Haut Conseil de la Commande Publique  
Secrétariat général pour les affaires régionales  
Préfecture de La Réunion**

-  Téléphone : 02 62 40 75 60
-  Mail : [hccp-secretariatpermanent@reunion.pref.gouv.fr](mailto:hccp-secretariatpermanent@reunion.pref.gouv.fr)
-  Site : <http://www.reunion.gouv.fr/haut-conseil-a-la-commande-publique-r452.html>
-  <https://www.linkedin.com/company/haut-conseil-de-la-commande-publique-de-la-reunion-hccp>



# ÉDITO

## LE MOT DU PRÉSIDENT

La commande publique, qui représente plus de 10% du PIB réunionnais, soit 1,9 milliard d'euros, est un levier décisif des plans de relance européen, national et régionaux.

Les enjeux économiques, sociaux et environnementaux sont encore plus au cœur de nos sociétés, en ce moment singulier de nos vies personnelle et collective.

Pour relever ces grands défis sociétaux, de nouvelles pratiques de la commande publique doivent permettre de faire évoluer les marchés publics vers une stratégie du bon achat durable et maximiser les retombées économiques et sociales de ces plans de relance.

Comment convertir cet acte d'achat en politique de développement de l'emploi local, de l'innovation, de l'inclusion sociale, de la diversification et de la densification de nos filières locales notamment ?

C'est tout l'enjeu du HCCP qui œuvre depuis plus de 2 ans, malgré la crise sanitaire qui a empêché beaucoup de nos réunions et travaux, pour faciliter, amplifier et accélérer l'acte d'achat public.

Le HCCP permet de développer l'engagement de cette communauté d'acteurs publics/privés qui se connaissaient mais qui ne se rencontraient que très rarement. Cet engagement décrit les fondations de notre réseau et les premiers travaux qui ont été entrepris pour agir collectivement et contribuer au développement économique et social de notre territoire.

« Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin ! ».

Alors mutualisons et misons sur l'intelligence territoriale et faisons du HCCP :

- un réseau d'acheteurs engagés,
- un réseau pour partager et mutualiser les bonnes pratiques,
- un réseau pour accéder à des outils et des compétences, favorisant la mise en œuvre d'une commande publique responsable.

L'impérieuse relance de notre économie par la commande publique, axée sur l'esprit de coopération et de responsabilité sociétale, impose ce nouveau regard de l'acte d'achat, car « on ne résout pas un problème avec les modes de pensées qui l'ont engendré » disait Albert Einstein.

Aussi, je fais confiance à l'esprit de responsabilité des acheteurs publics pour signer cette charte et nourrir les engagements qu'elle définit.

**LE PRÉSIDENT : DOMINIQUE VIENNE**



# LE MOT DU PRÉFET

Le HCCP, créé en 2010 puis rénové en 2019, se réunit régulièrement, sous la présidence de M. Dominique Vienne, afin de présenter les résultats des travaux engagés par les huit groupes thématiques depuis plus de 2 ans.

Plusieurs actions particulièrement significatives ont été menées par la communauté du HCCP, qui comprend 450 acteurs publics et privés de l'écosystème de la commande publique (les donneurs d'ordre publics et privés, les opérateurs et les partenaires de la commande publique, les organisations professionnelles et syndicales, les administrations, la communauté citoyenne), au cours des années 2020-2021 et également en 2022 notamment :

- La création et la diffusion régulière de l'InfoLettre du HCCP,
- La réalisation d'une enquête auprès des entreprises intitulée : « Pour un usage simplifié de l'accès digital à la commande publique »,
- Une étude partenariale de l'action de formation à la commande publique à La Réunion, des élus, des acheteurs publics et des chefs d'entreprise.

Un site dédié au HCCP est mis à jour régulièrement sur le site internet de la préfecture (rubriques « politiques publiques ») ainsi qu'une page sur le réseau LinkedIn.

Je remercie le Président Dominique VIENNE et tous les membres des groupes thématiques pour leur implication dans cette mission.

Un long chemin reste à parcourir mais, étape par étape, les partenaires de la commande publique apportent une réelle valeur ajoutée à notre économie locale pour lui permettre de surmonter les difficultés structurelles et aussi conjoncturelles que nous connaissons.

La charte du HCCP est une de ces étapes. Elle permet une liberté d'accès à la commande publique, une égalité de traitement des candidats et une transparence des procédures.

Les donneurs d'ordres signataires de cette charte s'engagent, d'une part à mettre en œuvre les bonnes pratiques relevant de la réglementation en vigueur et, d'autre part à exercer leurs responsabilités dans un cadre de confiance réciproque avec les fournisseurs, dans la connaissance et le respect de leurs droits et devoirs respectifs.

J'encourage la signature de la présente charte par l'ensemble des acheteurs publics et privés, tous membres du HCCP.

**LE PRÉFET : JACQUES BILLANT**



# ***TABLE DES MATIÈRES***

<b>1/ LIGNES DIRECTRICES DE LA CHARTE .....</b>	<b>5</b>
<b>2/ RAPPEL DES PRINCIPES DE L'ACHAT PUBLIC .....</b>	<b>6</b>
<b>3/ PRINCIPES CLÉS DE LA CHARTE .....</b>	<b>7</b>
<b>4/ LA GOUVERNANCE DU HCCP ET SON FONCTIONNEMENT.....</b>	<b>8</b>
<b>5/ LES GROUPES THÉMATIQUES .....</b>	<b>9</b>
<b>6/ ENGAGEMENT DES MEMBRES .....</b>	<b>11</b>
<b>7/ SIGNATURES DES PARTIES PRENANTES .....</b>	<b>12</b>
<b>8/ LISTE DES SIGNATAIRES DE LA CHARTE .....</b>	<b>13</b>



# LIGNES DIRECTRICES DE LA CHARTE

LA CHARTE EST CONSTRUITE AUTOUR D'UNE APPROCHE À TROIS NIVEAUX POUR UNE **COMMANDE PUBLIQUE RESPONSABLE** :

## AXE1

NIVEAU  
POLITIQUE

1. Faire de l'acte d'achat ordinaire un acte de développement économique et social.
2. Être un espace d'intelligence territoriale, qui soit un espace de contractualisation, d'expérimentation et de partenariat.
3. Créer les conditions de la confiance et de la production de bénéfices mutuellement profitables.

## AXE2

NIVEAU  
STRATÉGIQUE

1. Comprendre l'écosystème
2. Maximisation de la commande publique
3. Transformation du modèle socio-économique
4. Évaluation
5. Accélération numérique

## AXE3

NIVEAU  
OPÉRATIONNEL

**Huit Groupes thématiques avec un programme d'action interdépendant :**

1. Financement et délais de paiement
2. Performance économique de la commande publique
3. Études et perspectives
4. Accès à la commande publique des TPE-PME
5. Clauses environnementales
6. Achats socialement responsables
7. Innovations dans la commande publique
8. Suivi de l'activité



# RAPPEL DES PRINCIPES DE L'ACHAT PUBLIC

## PRINCIPAUX TEXTES RELATIFS À LA COMMANDE PUBLIQUE

Le **code de la commande publique** est entré en vigueur le 1er avril 2019. Organisé selon la chronologie de la vie du contrat, de sa préparation à son exécution, il constitue une véritable « boîte à outils » pour les acteurs de la commande publique.

Par ailleurs, le régime des marchés est régi par de nombreux textes en évolution continue.

Ci-dessous, les principaux textes législatifs et réglementaires en vigueur :

- **Loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020** d'accélération et de simplification de l'action publique ;
  - **Décret n° 2020-1261 du 15 octobre 2020** relatif aux avances dans les marchés publics ;
  - **Ordonnance n° 2020-738 du 17 juin 2020** portant diverses mesures en matière de commande publique ;
  - **Arrêté du 20 mai 2020** portant création d'un traitement dénommé «plateforme des achats de l'État».
- **Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021** portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, destinée à mieux prendre en compte le développement durable lors de la passation et l'exécution des contrats de la commande publique.
- Compte tenu de leur spécificité, il est à noter que les marchés et les contrats de concession de défense ou de sécurité ne sont pas concernés par ces mesures.

- **Loi n° 2021-1109 du 24 août 2021** confortant le respect des principes de la République.

La loi impose notamment au titulaire d'un contrat de la commande publique, pour autant que ce contrat lui confie l'exécution d'un service public, d'assurer l'égalité des usagers devant le service public et de veiller au respect des principes de laïcité et de neutralité du service public.

- **Plan National Pour des Achats Durables (PNAD) 2021-2025**

La vocation du PNAD, qui répond à une politique européenne, est d'inciter les organisations publiques à adopter une politique d'achats durables.

Il constitue le cadre favorisant le dialogue entre ceux qui travaillent à promouvoir et mettre en œuvre des politiques d'achat durables, sur les volets sociaux et environnementaux, aux échelons nationaux comme locaux.

Les trois objectifs du Plan sont les suivants : éclairer les enjeux, aider les acheteurs à s'emparer des objectifs du PNAD, suivre-actualiser-promouvoir le Plan.



# PRINCIPES CLÉS DE LA CHARTE

**1** **LIBERTÉ**  
D'ACCÈS À LA COMMANDE PUBLIQUE :  
DROIT DE TOUTE PERSONNE REMPLISSANT  
LES CONDITIONS REQUISES POUR CANDIDATER

---

**2** **ÉGALITÉ**  
DE TRAITEMENT DES CANDIDATS :  
TOUS DOIVENT DISPOSER  
DES MÊMES INFORMATIONS

---

**3** **TRANSPARENCE**  
DES PROCÉDURES :  
PUBLICITÉ FACILE D'ACCÈS ET CAHIER  
DES CHARGES CLAIREMENT DÉFINI



# LA GOUVERNANCE DU HCCP ET SON FONCTIONNEMENT

## 1 CONTEXTE

Le Haut Conseil de la Commande publique, créé en 2010 a été relancé en septembre 2019, suite aux engagements de la ministre des Outre-Mer, au travers de sa circulaire du 26 juillet 2019 et lors de sa visite le 19 septembre 2019 à La Réunion.

Vu désormais comme un Espace d'Intelligence Territorial, le HCCP doit permettre de constituer un réseau d'acheteurs engagés dans la commande publique responsable et durable, un réseau pour partager les bonnes pratiques et la mutualisation des connaissances, un réseau pour accéder à des outils et des compétences favorisant la mise en œuvre d'une commande publique responsable.

Ainsi, le HCCP vise à redonner sa dimension économique, sociale et environnementale à la commande publique, en contribuant à soutenir l'activité et le développement et à transformer l'acte d'achat qui est lié, en un acte de co-construction territoriale. La finalité intrinsèque est de satisfaire chacune des parties pour des bénéfices mutuellement profitables.

Dans ce cadre une nouvelle organisation a été mise en place fin 2019.

## 2 LE COMITE PLÉNIER

Il regroupe l'ensemble des acteurs concernés par la sphère de la commande publique, réunis deux fois par an, soit plus de 450 membres issus de plus de 183 organismes. En 2021, il s'est réuni à deux reprises (5 novembre et 6 décembre).

Il permet aux pilotes des groupes thématiques de faire un point d'avancement des travaux réalisés depuis la tenue du précédent comité plénier.

## 3 LE PRÉSIDENT DU HCCP

Le président, M. Dominique Vienne (par ailleurs président du CESER de La Réunion) a pour mission de proposer les orientations pour les années à venir, d'impulser les travaux des groupes thématiques et de présider les comités pléniers.

Il est assisté par un chargé de mission du secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR).

## 4 UNE MÉTHODOLOGIE DE COOPÉRATION

- Des finalités claires à chaque niveau (politique, stratégique et opérationnel) ;
- Une approche projet avec livrables jalons, documents homogènes, intelligence collective ;
- Un espace documentaire de travail collaboratif en ligne, un annuaire des membres du HCCP, le site web de la préfecture pour les documents publics et les productions finalisées.



# LES GROUPES THÉMATIQUES

Huit groupes thématiques fonctionnent, pilotés chacun de manière autonome par différents partenaires, co-acteurs des travaux du HCCP. La coordination de ces huit groupes thématiques est assurée au sein d'un comité technique qui réunit régulièrement leurs référents respectifs, le président et le SGAR (3 réunions du comité technique en 2020 et 3 en 2021).

## THÉMATIQUES ET RÉFÉRENTS (au 31 mars 2022) :

- GT1** • Le financement et les délais de paiement – Mme Marie Barthe / Préfecture et Mme Laurie Lachartre / Préfecture
- GT2** • La performance économique de la commande publique – M. Anthony Nugues / SGC et M. François Antonioli / TAAF
- GT3** • Études et prospectives – M. Loup Wolff / INSEE
- GT4** • Accès à la commande publique des TPE-PME – M. Jacques Maunier / Chambre des métiers et de l'artisanat et M. Thierry Reydelle / ADIR
- GT5** • Clauses environnementales – M. Sébastien Mariotti / DEAL
- GT6** • Achat socialement responsable – M. Lionel Ferrère / DEETS et M. Raphaël Serrier / MDEN
- GT7** • Innovation dans la commande publique – M. Jean-Fabrice Vandomel / SGAR et M. Thierry Reydelle / ADIR
- GT8** • Suivi de l'activité – M. Claude Haisman / SGAR et M. Jean-Marie Le Bourvellec / CESER

## FINALITÉS :

- GT1** • Veiller au financement des donneurs d'ordres publics et des entreprises ;
- GT2** • Former les acteurs et maximiser les potentiels de mise en œuvre du code de la commande publique ;
- GT3** • Créer les conditions d'anticipation des besoins pour maximiser la rencontre de l'offre et de la commande publique ;
- GT4** • Favoriser la mise en œuvre des conditions d'accès à la commande publique ;
- GT5** • Contribuer à la transition écologique ;
- GT6** • Promouvoir le caractère inclusif de la commande locale ;
- GT7** • Accélérer l'innovation dans la commande publique et la commande publique de l'innovation ;
- GT8** • Fluidifier la commande publique par la médiation.





## **FEUILLES DE ROUTE :**

### **GT1 • FINANCEMENT ET DÉLAIS DE PAIEMENT**

- Financement de la commande publique
- Dématérialisation
- Formation : guide de service fait, outil Chorus

### **GT2 • PERFORMANCE ÉCONOMIQUE DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

- Études de différentes pratiques : affacturage inversé collaboratif, analyse du besoin
- Formation des donneurs d'ordre aux outils de la commande publique
- Mise en place d'observatoires et de comités de maximisation des retombées

### **GT3 • ÉTUDES ET PROSPECTIVES**

- Recensement des études existantes pour éclairer la commande publique et axer vers de la prospective
- Proposition de nouveaux thèmes d'études sectorielles : mobilité, énergie, alimentation, formation...

### **GT4 • ACCÈS À LA COMMANDE PUBLIQUE DES TPE-PME**

- Formations des entreprises et des acheteurs publics & Partage des bonnes pratiques
- Mise en service d'un Guichet ou Portail Unique donnant accès aux plateformes actuellement en activité
- Promotion de la production locale & Mise en place d'une politique achat responsable

### **GT5 • CLAUSES ENVIRONNEMENTALES**

- Boîte à outil et guide des bonnes pratiques & Actions de formation et d'appropriation
- Filières d'approvisionnement et de gestion des déchets

### **GT6 • ACHAT SOCIALEMENT RESPONSABLE**

- Animation régionale de l'ASR : formation, réflexion sur la sécurisation des clauses...
- Formation-sensibilisation des donneurs d'ordre aux marchés réservés

### **GT7 • INNOVATION DANS LA COMMANDE PUBLIQUE**

- Promotion de l'innovation dans la commande publique : Trophées de l'achat responsable, orientations d'achats, modes constructifs stratégiques...
- Accompagnement à la dématérialisation et à la digitalisation

### **GT8 • SUIVI DE L'ACTIVITÉ**

- Répondre aux sollicitations des parties prenantes (partenaires sociaux et donneurs d'ordre), et apporter de l'aide, via notamment de la médiation
- Identifier les écosystèmes par familles d'achat (construction, prestations intellectuelles, denrées alimentaires et restauration collective, matériel et fournitures, mobilité et transport, formation professionnelle, numérique et informatique, prestations de services), et lancer, sous l'égide d'un référent pour chacune d'elle, un travail sur le recensement des programmations d'achat ainsi que sur la concertation et le suivi à mettre en place.



# ENGAGEMENT DES MEMBRES

Les engagements pris dans cette charte, ainsi que leur mise en œuvre, s'inscrivent dans le cadre de la législation en vigueur régulant l'économie de marché, du respect des dispositions européennes et nationales régissant les relations inter-entreprises ainsi que les textes encadrant les marchés publics.

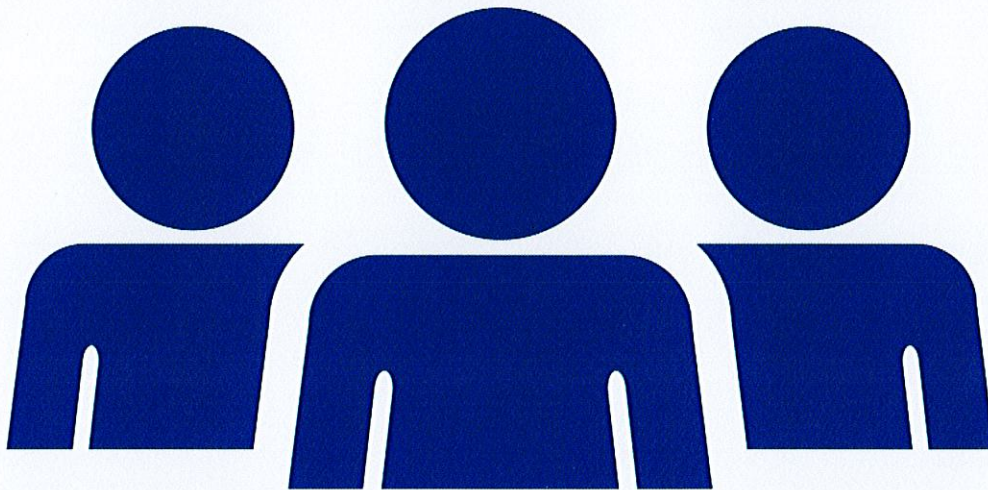
Les donneurs d'ordre signataires manifestent leur volonté commune de s'engager à tendre vers les bonnes pratiques décrites tout au long de la charte et d'exercer leurs responsabilités dans un cadre de confiance réciproque, en vertu de la déontologie et dans la connaissance et le respect de leurs droits et devoirs respectifs.

## **AINSI, LES SIGNATAIRES S'ENGAGENT À RESPECTER LES DISPOSITIONS SUIVANTES :**



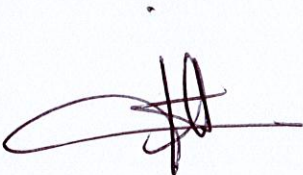
- 1 • S'engager pleinement en tant qu'ordonnateur à respecter les objectifs définis en comité plénier et accompagner les actions menées par le HCCP
- 2 • Participer à certains groupes thématiques et assister aux comités pléniers
- 3 • Répondre aux questionnaires transmis par le secrétariat du HCCP, la CERBTP et tous organismes mandatés à des fins de recensement de marchés publics
- 4 • Partager avec les autres membres du HCCP les bonnes pratiques et informations pouvant s'avérer utiles aux missions communes
- 5 • Etre force de proposition en proposant de nouveaux objectifs et en formulant des projets concrets
- 6 • Se faire représenter par un membre de sa structure en cas d'indisponibilité
- 7 • Agir de concert avec les trois versants de la fonction publique
- 8 • Promouvoir le HCCP en faisant connaître son fonctionnement, les objectifs et les actions des groupes thématiques, ainsi que le logo
- 9 • Prendre en considération les documents de référence mis en ligne sur le site et diffusés aux membres
- 10 • Accompagner la transition numérique, notamment via la dématérialisation



# SIGNATURE DES PARTIES PRENANTES



À Saint-Denis, le 21 juin 2022

<p>Préfecture de La Réunion</p> 	<p>Haut conseil de la commande publique</p> 	<p>GIP ÉCOCITÉ</p> 
---	---	--

M. Jacques BILLANT, Préfet

M. Dominique VIENNE, Président

M. Eric CARO, directeur



# LISTE DES SIGNATAIRES DE LA CHARTE

**La CINOR** : signature le 6 décembre 2021.

**La CIVIS** : signature le 6 décembre 2021.

## LA CINOR TMOIGNE

Le Haut Conseil de la Commande publique de la Réunion est engagé, au côté de l'association SBA, pour faire de la commande publique locale un acte de développement du territoire.

C'est naturellement que la CINOR soutient les orientations et actions menées pour l'essor de nos TPE / PME locales, en signant avec le HCCP une charte qui s'inscrit pleinement dans une logique de progrès et de complémentarité avec l'association SBA. A notre niveau, cela a permis de bien cerner nos engagements et devoirs envers les partenaires socio-économiques qui attendent beaucoup des donneurs d'ordre, et de répondre de manière positive à leurs appels, comme la délivrance régulière d'informations sur les avancées de notre programme d'investissement, la prise en compte dans nos marchés d'une clause de révision de prix adaptée au contexte économique ou encore la participation active à un groupe de travail (clauses environnementales) permettant de partager sur des critères et conditions pratiques pouvant être exécutées par nos entreprises locales...

Aussi, la CINOR invite chaque acheteur public à entrer dans cette dynamique collective pour faire de notre territoire un exemple de développement basé sur une volonté : celle de faire gagner tous les acteurs.

## LA CIVIS TMOIGNE

La signature de la charte HCCP marque l'engagement de la CIVIS à promouvoir et à pérenniser une commande publique responsable et durable tournée vers le développement économique et social de son territoire.

En outre, la charte HCCP constituera un des outils de travail avec ses communes membres pour faire émerger un projet de Stratégie de Bon Achat intercommunal en lien avec son projet de territoire, l'ancrage territorial de la commande publique étant un des leviers identifiés. La participation aux différents ateliers permettra également la prise en compte des spécificités du territoire Sud et d'impulser une dynamique d'innovation et d'attractivité.



